

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2026

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE
- (N° 2835)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**N° 194****SOUS-AMENDEMENT**

présenté par
Mme Spillebout

à l'amendement n° 180 du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 2, après le quatrième occurrence du mot :

« de »

insérer les mots :

« contrôle, ainsi que dans la » .

II. – En conséquence, au même alinéa 2, substituer à l'avant-dernière occurrence du mot :

« de »

le mot :

« la ».

III. – En conséquence, audit alinéa 2, substituer à la dernière occurrence du mot :

« de »

le mot :

« la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à mettre en cohérence le deuxième alinéa avec l'exposé sommaire du gouvernement, en rappelant les insuffisances de contrôle des établissements privés.